



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 40054

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le prochain contrat de plan Etat-EDF. En effet, afin de repondre dans les meilleures conditions de qualite et de couts aux besoins et aux attentes des usagers de toutes categories, il semble preferable de leur permettre, ainsi qu'a leurs representants, de participer aux decisions d'EDF-GDF qui les concernent. C'est pourquoi il souhaiterait connaitre les mesures concretes qu'il compte prendre en la matiere. D'autre part, il lui demande s'il entend engager une consultation des conseils municipaux, generaux et regionaux, avant l'etablissement du contrat de plan.

Texte de la réponse

Le contrat de plan entre l'Etat et EDF arrivera a expiration a la fin de 1996. Le processus d'elaboration vient d'etre lance en ce qui concerne le document qui prendra le relais du contrat existant. Les discussions elles-memes sont a un stade tres preliminaire et devraient se derouler dans les prochains mois, pour aboutir a la definition des principales orientations qui seront celles de l'etablissement durant la periode de validite du contrat ainsi qu'a la definition des moyens adequats. Les objectifs a fixer concernent, pour certains, les grands equilibres financiers d'EDF lorsqu'ils traitent, par exemple, des progres de productivite, du desendettement de l'etablissement ou de la baisse des tarifs de l'electricite. D'autres objectifs ont une dimension autre, comme ceux concernant, par exemple, l'amelioration des services a la clientele lorsqu'il s'agit de fixer les actions a entreprendre pour ameliorer l'alimentation electrique des consommateurs, de les faire beneficier de conseils sur les tarifs ou sur les usages economies de l'electricite, ou de leur offrir de meilleures plages horaires pour l'acces aux services d'EDF et GDF. Cette dimension a toujours ete tres presente dans les contrats de plan qui se sont succede jusqu'ici et elle ne manquera pas de figurer en bonne place dans le futur document conclu entre l'Etat et EDF. Le conseil d'administration d'EDF sera invite, le moment venu, a examiner les orientations a convenir entre l'Etat et EDF, comme il l'a fait pour les contrats precedents, et les usagers et les elus locaux auront ainsi l'occasion de s'exprimer. En effet, le conseil comprend au titre des personnalites qualifiees, un representant des consommateurs et deux representants des collectivites territoriales. Les dispositions du prochain contrat entre l'Etat et EDF prendront par consequent largement en consideration les preoccupations exprimees dans le domaine de l'electricite a la fois par les elus et les consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40054

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, poste et telecommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3214

Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5552